
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 17 JUIN 2019, À L'HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M^{me} Danielle Boucher
- M^{me} Eugénie Brouillet (absente du huis clos)
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Sylvain Gagnon
- M. Marc Giroux
- M^{me} Diane Jean
- M^{me} Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M^{me} Sophie Lefrançois
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M. Alain Naud
- M^{me} Suzanne Petit
- M^{me} Marielle Philibert
- M. Julien Poitras
- M^{me} Marianne Talbot

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 38.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-01 concernant L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté les sujets inscrits aux points 8.2, 8.3 et 8.4, à l'intérieur des résolutions en bloc, à savoir 4.18 Affectation d'origine interne au solde de fonds, 4.19 Désignation des répondants autorisés – Revenu Québec et 4.20 Désignation du répondant principal pour la CNESST.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports des présidents des comités du conseil d'administration
 - 3.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 3.2. Comité de vérification
 - 3.3. Comité de vigilance et de la qualité
 - 3.4. Comité des services aux clientèles
 - 3.5. Comité des ressources humaines et des communications
 - 3.6. Comité des ressources technologiques et immobilières
 - 3.7. Comité du nouveau complexe hospitalier
 - 3.8. Comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation
4. Résolutions en bloc
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 mai 2019
 - 4.2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 mai 2019
 - 4.3. Affaires découlant des séances du conseil d'administration
 - 4.4. Rapport du président-directeur général
 - 4.5. Nominations de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Médecins
 - 4.6. Nomination d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Dentiste
 - 4.7. Cessation temporaire d'exercice d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 4.8. Nominations temporaires de remplacement de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 4.9. Modifications du statut ou des privilèges de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 4.10. Modification de la formation complémentaire d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 4.11. Démissions de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 4.12. Révision du Règlement sur la régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 4.13. Nominations de chefs de service
 - 4.14. Plan de délégation des signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec
 - 4.15. Nomination de la vice-présidente du comité d'éthique de la recherche
 - 4.16. Démission et nominations de représentants au conseil d'administration de la corporation « Les Jardins Jean-Bosco inc. »

- 4.17. Désignation du responsable en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- 4.18. Affectation d'origine interne au solde de fonds
- 4.19. Désignation des représentants autorisés – Revenu Québec
- 4.20. Désignation du répondant principal pour la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
5. Période de questions du public
6. Rapports annuels 2018-2019
 - 6.1. Rapport annuel du comité de gestion des risques
 - 6.2. Rapport annuel du comité d'éthique de la recherche
 - 6.3. Rapport annuel du conseil multidisciplinaire
 - 6.4. Rapport annuel du conseil des infirmières et infirmiers
 - 6.5. Rapport annuel du comité des usagers
 - 6.6. Rapport annuel de l'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé
 - 6.7. Rapport annuel sur l'application de la politique portant sur les soins de fin de vie
7. Affaires professionnelles
 - 7.1. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée
 - 7.2. Règlement sur le recrutement des médecins spécialistes et des dentistes
 - 7.3. Règlement sur la gestion des effectifs médicaux en soins intensifs adultes
8. Affaires financières
 - 8.1. Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020
 - 8.2. Auditeurs indépendants pour l'année 2019-2020
9. Affaires de la recherche
 - 9.1. Octroi du ministère de l'Économie et de l'Innovation – Amélioration des processus opérationnels en recherche clinique
 - 9.2. Demande de subvention du ministère de l'Économie et de l'Innovation – Salles blanches et Biosphérix
10. Procédure et règlement
 - 10.1. Procédure d'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance
 - 10.2. Règlement des blocs opératoires
11. Cibles du plan annuel 2019-2020
12. Qualité/sécurité
 - 12.1. Plan de sécurité
13. Plan d'action pour les personnes handicapées 2019-2020
14. Plan stratégique de communication 2019-2020
15. Divers
16. Huis clos
17. Prochaine séance régulière
18. Levée de la séance

3. RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS

3.1. Comité de gouvernance et d'éthique

Le président commente brièvement les sujets discutés lors de la réunion tenue ce jour à 15 h.

- La composition du comité de gouvernance et d'éthique sera revue dès l'automne prochain;
- Les membres ont pris connaissance du mandat proposé pour la formation d'un nouveau comité du conseil d'administration, responsable d'étudier les demandes de nomination et de

renouvellement du statut et des privilèges et d'évaluer les mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. Ils recommandent au conseil d'administration la création de ce comité lors de la mise à jour du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration, à l'automne 2019;

- Le plan de formation pour l'année 2019-2020 a été priorisé. Ces formations seront planifiées prochainement.

3.2. Comité de vérification

La présidente du comité, M^{me} Sylvie Lemieux, fait état des principaux dossiers discutés lors de la réunion tenue le 13 juin 2019.

- Une portion importante de la réunion a été consacrée à l'étude du rapport des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2018-2019 et du rapport financier (AS-471) au 31 mars 2019. Ces rapports ont d'ailleurs été adoptés par le conseil d'administration, lors de la séance spéciale du 13 juin 2019;
- Le plan de sécurité du CHU de Québec-Université Laval, l'entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 ainsi que la reddition de compte en matière de gestion contractuelle ont fait l'objet de discussions;
- Les membres du comité recommandent l'adoption des sujets suivants :
 - Plan de sécurité du CHU de Québec-Université Laval;
 - Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020;
 - Affectation nette d'origine interne au solde de fonds;
 - Désignation des représentants autorisés – Revenu Québec;
 - Désignation du représentant principal pour la CNESST;
 - Nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2019-2020.

3.3. Comité de vigilance et de la qualité

La présidente du comité, M^{me} Suzanne Petit, présente le rapport de la rencontre tenue le 3 juin 2019.

- Pour les deux premières périodes de l'année financière en cours, six dossiers ont été fermés par le Protecteur du citoyen, sans recommandation;
- 97 % des plaintes générales et 90 % des plaintes médicales ont été traitées dans le délai prescrit de 45 jours;
- Le nombre de plaintes générales reçues est passé de 58 en 2018-2019 à 87 en 2019-2020; une analyse exhaustive des causes est en cours compte tenu de la progression importante;
- Les commissaires ont émis 13 recommandations depuis la réunion du 15 avril dernier, comparativement à 13 pour toute l'année 2018-2019. Ceci est principalement attribuable à la réintégration de l'ensemble des recommandations portant sur les aspects financiers;
- Neuf plaintes médicales sont actuellement en attente d'être attribuées à un médecin examinateur. Cette situation est attribuable à des absences imprévues ainsi qu'au volume de plainte qui est entré dans le dernier mois. Pour remédier à cette situation, un processus de recrutement est en cours afin d'augmenter le bassin de médecins examinateurs; trois candidatures ont été retenues pour les entrevues.

3.4. Comité des services aux clientèles

La présidente du comité, M^{me} Suzanne Petit, fait état des principaux sujets traités lors de la rencontre du 3 juin 2019.

- Les membres ont convenu qu'il serait pertinent d'abolir le comité des services aux clientèles et de confier ses responsabilités au comité de vigilance et de la qualité. Cette stratégie mènera à une gestion intégrée de l'ensemble des recommandations émises au regard du traitement des plaintes, de l'accessibilité, de la qualité, de la pertinence, de la sécurité, du partenariat et de l'expérience-patient;
- Les membres ont analysé le rapport annuel portant sur l'aide médicale à mourir;
- Les membres ont pris connaissance du rapport annuel du comité de gestion des risques pour l'année 2018-2019, lequel témoigne des nombreuses améliorations en matière de sécurité et de la mobilisation continue et diversifiée de plusieurs partenaires. Les membres recommandent l'adoption de ce rapport qui sera présenté plus tard ce soir;
- Le plan d'action 2017-2019 à l'égard des personnes handicapées a été analysé, lequel démontre que plusieurs activités sont appliquées et planifiées pour améliorer l'accès tant de notre personnel que de notre clientèle. Par ailleurs, le report d'actions planifiées initialement s'explique principalement par des contraintes techniques et technologiques qui exigent l'exploration de solutions nouvelles. Les membres recommandent l'adoption de ce plan d'action qui fera l'objet d'une présentation plus tard ce soir;
- Les résultats de deux études réalisées par le bureau d'expertise en expérience patient et partenariat (BEEPP) ont été présentés, l'une portant sur l'inhalothérapie et l'autre sur la clinique multidisciplinaire – cancer de la prostate. Il s'agit là de résultats inspirants dont certains permettent déjà de capter des dimensions « phare » du partenariat avec les patients.

3.5. Comité des ressources humaines et des communications

Le président du comité des ressources humaines et des communications, M. Louis-Denis Fortin, présente les principaux sujets discutés lors de la réunion du 4 juin 2019.

- La démarche « En mode solutions » suit son cours. 135 personnes se sont portées volontaires à titre d'ambassadeurs et 15 groupes de discussion ont présentement lieu afin d'explorer des solutions pour améliorer les conditions d'exercice du personnel;
- Des rehaussements de postes ont été effectués pour le personnel de la catégorie 2 (personnel paratechnique, services auxiliaires et de métiers). Ainsi, plus de 305 personnes se sont prévaluées des nouvelles modalités de rehaussement, représentant l'équivalent d'un ajout de 168 personnes. Pour la catégorie 1 (infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes), le rehaussement au niveau des infirmières a déjà été fait et des discussions avec le syndicat, en lien avec les modalités de l'entente pour le rehaussement des infirmières auxiliaires et des inhalothérapeutes, sont en voie d'être finalisées;
- Une refonte du tableau des indicateurs touchant les ressources humaines a été effectuée;
- Les membres ont analysé le plan stratégique de communication 2019-2020 et recommandent son adoption.

3.6. Comité des ressources technologiques et immobilières

Le président du comité, M. Michel Bergeron, présente un résumé des dossiers traités lors de la réunion du 4 juin 2019.

- La répartition de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'acquisition des équipements non médicaux et mobiliers a été présentée et une nouvelle façon de planifier les besoins est en évaluation;
- La fiche de suivi pour l'acquisition des équipements nécessaires au fonctionnement du centre intégré en cancérologie et de la plateforme clinico-logistique a été déposée et une mise à jour de celle-ci fera l'objet d'un suivi à chaque rencontre dans le but de suivre l'état d'avancement des projets d'acquisition.

3.7. Comité du nouveau complexe hospitalier

Le président du comité, M. Michel Bergeron, présente l'essentiel des sujets discutés dans le cadre de la réunion du 4 juin 2019.

- Les membres ont de nouveau eu l'occasion de visiter le chantier du nouveau complexe hospitalier;
- L'ensemble des travaux du projet sont en bonne progression et réalisés au rythme prévu;
- Le processus d'appels d'offres pour le gérant constructeur de la phase 2 suit toujours son cours;
- La portée, le coût et l'échéancier du projet, quoi que toujours sous contrôle, sont à surveiller;
- Un tableau de bord a été déposé afin de suivre l'évolution des projets de transformation et d'identifier les risques et enjeux du projet.

3.8. Comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation

La présidente du comité, M^{me} Sophie Lefrançois, présente les principaux sujets traités lors de la rencontre du 28 mai 2019.

- Le plan d'action sur le rôle des bibliothèques a été présenté, et prévoit la modernisation de celles-ci, notamment en s'arrimant avec les nouvelles technologies et en développant une offre de service pour les patients;
- Le Centre de recherche maintient un parfait équilibre budgétaire;
- Le comité d'éthique de la recherche a évalué 190 nouveaux projets au cours de l'année financière 2018-2019, et 1 463 projets sont actuellement actifs;
- L'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé a mis en place un outil actualisé de priorisation des interventions pertinentes en milieu hospitalier;
- Les membres ont étudié les documents suivants et recommandent leur adoption :
 - Appui au programme de financement du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour lequel une subvention de 450 000 \$ a été obtenue, afin de favoriser l'augmentation de la capacité en recherche clinique et d'améliorer les processus opérationnels; plus précisément, en soutenant davantage la phase de démarrage des projets et en rendant plus facile l'accès aux plateaux techniques;

- Dépôt au ministère de l'Économie et de l'Innovation d'une demande de subvention de 1 M\$ pour le réaménagement du secteur de la médecine régénératrice à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, et l'installation d'un système de culture cellulaire « biosphérix » pour la fabrication de tissus permettant des greffes chez l'humain.

4. RÉOLUTIONS EN BLOC

À la demande de M^{mes} Sylvie Lemieux et Suzanne Petit, le sujet 4.11 « Démissions de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens » est retiré de la présente section pour fins de discussions.

Sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte les sujets inscrits à la section « Résolutions en bloc ».

4.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 mai 2019

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-02
concernant
L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 MAI 2019

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019 a été distribué aux membres avant la tenue de la présente séance et qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4.2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 mai 2019

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-03
concernant
L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 MAI 2019

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance spéciale du 17 mai 2019 a été distribué aux membres avant la tenue de la présente séance et qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 17 mai 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4.3. Affaires découlant des séances du conseil d'administration

Un document présentant les suivis réalisés à la suite des séances du conseil d'administration est déposé, à titre d'information.

4.4. Rapport du président-directeur général

Le président-directeur général dépose un document permettant de constater les actions réalisées, en lien avec les orientations stratégiques de l'établissement, et ce, pour la période du 7 mai au 17 juin 2019.

4.5. Nominations de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens — Médecins

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2019-06-04.1 à CA 2019-06-04.22 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
CA 2019-06-04.1					
D ^r Diran Arslanian	17626	Service d'évacuation aéromédicale (ÉVAQ)	Associé	Médecin escorte	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.2					
D ^{re} Samuel Bergeron-Gravel	À venir	Service de radio-oncologie	Actif	Radio-oncologie avec compétences en radiochirurgie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.3					
D ^{re} Valérie Bilodeau	19188	Service d'évacuation aéromédicale (ÉVAQ)	Associé	Médecin escorte	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.4					
D ^{re} Anne-Sophie Buteau-Ferland	À venir	Service de gastroentérologie	Actif	Gastroentérologie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.5					
D ^r Pier-Louis Cadoret	Actif	Service d'anesthésiologie CHUL	Actif	Anesthésiologie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.6					
D ^{re} Anabelle Cloutier	Actif	Service de gastroentérologie	Actif	Gastroentérologie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.7					
D ^{re} Sarah-Julie Dallaire	Actif	Service d'hospitalisation	Actif	Traumatologie et médecine hospitalière	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.8					
D ^{re} Marie-Ève Fiset	À venir	Service d'anesthésiologie CHUL	Actif	Anesthésiologie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.9					
D ^{re} Myriam Guillemette	14365	Service d'hospitalisation	Actif	Médecine hospitalière	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.10					
D ^{re} Camille Hudon	16132	Service d'évacuation aéromédicale (ÉVAQ)	Associé	Médecin escorte	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020

Nom	# permis	Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
CA 2019-06-04.11					
D ^r Gabriel Lamarre	À venir	Service de gastroentérologie	Actif	Gastroentérologie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.12					
D ^r Samuel Larue-Grondin	18619	Service de cardiologie	Actif	Cardiologie avec compétences en échocardiographie et hémodynamie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.13					
D ^r Yves Lemay-Lachance	18206	Service d'anesthésiologie HSFA	Actif	Anesthésiologie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
		Service d'évacuation aéromédicale (ÉVAQ)		Médecin escorte	
CA 2019-06-04.14					
D ^r Olivier Moreault	À venir	Service d'anesthésiologie HSS-HEJ	Actif	Anesthésiologie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.15					
D ^r Constantin Radu Popescu	15746	Service de néonatalogie	Actif	Néonatalogie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.16					
D ^{re} Carole-Anne Potvin	À venir	Service d'anesthésiologie HSS-HEJ	Actif	Anesthésiologie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.17					
D ^{re} Amélie Robitaille	13510	Service d'hospitalisation	Actif	Médecine hospitalière	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.18					
D ^r David Trépanier	11423	Service d'hospitalisation	Actif	Traumatologie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.19					
D ^r James Tu	17676	Service d'évacuation aéromédicale (ÉVAQ)	Associé	Médecin escorte	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.20					
D ^{re} Anne-Marie Vincent	11028	Service d'hémo-oncologie pédiatrique	Associé	Hématologie-oncologie pédiatrique	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
		Service clinique d'hématologie		Hématologie-oncologie	
CA 2019-06-04.21					
D ^{re} Sophie Zérounian	À venir	Service d'obstétrique CHUL-CMES	Actif	Obstétrique spécialisée (gare), échographie et diagnostic prénatal, niveau I-II et niveau III, avec compétences en intervention intra-utérine et biopsie chorionique	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020
CA 2019-06-04.22					
D ^r Yizhou Zhao	19128	Service de radio-oncologie	Actif	Radio-oncologie avec compétences en radiochirurgie	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020

4.6. Nomination d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens — Dentiste

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée. La résolution portant le numéro CA 2019-06-05 apparaît dans le dossier en annexe et fait partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
CA 2019-06-05					
D ^{re} Audrey Bellerive	10908	Service de médecine dentaire pédiatrique	Associé	Limités en orthodontie au Centre de l'ouïe et de la parole	Du 17 juin 2019 au 16 décembre 2020

4.7. Cessation temporaire d'exercice d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée. La résolution portant le numéro CA 2019-06-06 apparaît dans le dossier en annexe et fait partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Service	Statut	Durée
CA 2019-06-06				
D ^r Andrew Toren	12196	Service d'ophtalmologie	Actif	Du 24 juin 2019 au 23 juin 2020

4.8. Nominations temporaires de remplacement de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2019-06-07.1 à CA 2019-06-07.4 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
CA 2019-06-07.1					
D ^{re} Maude Bergeron-Duchesne	16891	Service d'hospitalisation	Actif	Médecine hospitalière, en remplacement de la D ^{re} Frédérique Rondeau (12409)	Du 18 juin 2019 au 3 mai 2020
CA 2019-06-07.2					
D ^{re} Marie-Michèle Blais	13662	Service d'hospitalisation	Actif	Médecine hospitalière, en remplacement de la D ^{re} Sarah Numainville (14727)	Du 28 juin 2019 au 6 avril 2020
CA 2019-06-07.3					
D ^{re} Annie Goyette	00335	Service d'ophtalmologie	Associé	Ophtalmologie et ultrasonographie, en remplacement du D ^r Andrew Toren (12196)	Du 24 juin 2019 au 23 juin 2020
CA 2019-06-07.4					
D ^r Jérémie Leclerc	À venir	Service d'hospitalisation	Actif	Médecine hospitalière, en remplacement de la D ^{re} Marie-Michèle Vallée (13369)	Du 16 août 2019 au 30 août 2020

4.9. Modifications du statut ou des privilèges de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2019-06-08.1 à CA 2019-06-08.8 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Spécialité	Statut	Modification demandée	Répartition de la pratique
CA 2019-06-08.1					
D ^r Jean-Marie Auger	82268	Médecine de famille	Actif	Ajout de privilèges en planification des naissances	85 % clinique 10 % enseignement 3 % recherche 2 % gestion
CA 2019-06-08.2					
D ^r Maxime Berthelot-Richer	13156	Cardiologie	Actif	Ajout de privilèges en résonance magnétique cardiaque	80 % clinique 10 % enseignement 8 % recherche 2 % gestion
CA 2019-06-08.3					
D ^{re} Josée-Anne Dionne	13450	Médecine de famille	Actif	Ajout de privilèges limités aux activités médicales effectuées dans le cadre du Programme d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel	50 % clinique 45 % enseignement 3 % recherche 2 % gestion
CA 2019-06-08.4					
D ^r Joshua Fortin	18296	Anesthésiologie	Actif	Ajout de privilèges de médecin escorte	85 % clinique 10 % enseignement 3 % recherche 2 % gestion
CA 2019-06-08.5					
D ^r Aubert Lachance-Fortin	15079	Médecine de famille	Actif	Ajout de privilèges de médecin escorte	65 % clinique 30 % enseignement 3 % recherche 2 % gestion
CA 2019-06-08.6					
D ^{re} Michelle Lavoie	93014	Médecine de famille	Actif	Modification du statut de membre associé à membre actif	75 % clinique 20 % enseignement 3 % recherche 2 % gestion
CA 2019-06-08.7					
D ^r François Leclerc	14466	Cardiologie	Actif	Ajout de privilèges en résonance magnétique cardiaque	90 % clinique 5 % enseignement 3 % recherche 2 % gestion
CA 2019-06-08.8					
D ^r Hermes Mauricio Manrique Bello	09012	Médecine de famille	Actif	Ajout de privilèges en soins palliatifs	90 % clinique 5 % enseignement 3 % recherche 2 % gestion

4.10. Modification de la formation complémentaire d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée. La résolution portant le numéro CA 2019-06-09 apparaît dans le dossier en annexe et fait partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Spécialité	Modification demandée	Répartition de la pratique
CA 2019-06-09				
D ^r François Leclerc	14466	Cardiologie	Modification du sujet de la formation complémentaire pour : imagerie par résonance magnétique (IRM) cardiaque	90 % clinique 5 % enseignement 3 % recherche 2 % gestion

4.12. Révision du Règlement sur la régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-10

concernant

LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que par résolution, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU de Québec-Université Laval recommande au conseil d'administration d'adopter la mise à jour du *Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU de Québec-Université Laval* (n° 134-40);

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. D'approuver la mise à jour du Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU de Québec-Université Laval.
2. De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement révisé.

Adoptée à l'unanimité

4.13. Nominations de chefs de services

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-11.1

concernant

LA NOMINATION DU CHEF DU SERVICE DE CHIRURGIE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le mandat du D^r Roger C.-Grégoire arrivait à échéance en mars 2019 et que celui-ci a signifié son intention de ne pas poursuivre ses fonctions de chef de service pour un autre mandat;

CONSIDÉRANT que, suivant l'appel de candidatures lancé auprès des membres du service, deux médecins ont manifesté leur intérêt;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation effectuée auprès des membres du service par la directrice des services professionnels, D^{re} Maryse Turcotte;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection pour la chefferie du Service de chirurgie générale qui s'est réuni le 3 avril 2019 pour rencontrer les deux candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de nommer D^r Jean-Pierre Gagné (97227) à titre de chef du Service de chirurgie générale, et ce, pour un mandat de quatre ans.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-11.2

concernant

**LA NOMINATION DU CHEF DU SERVICE CLINIQUE D'HÉMATOLOGIE
DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE DE LABORATOIRE
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le D^r Robert Delage nous transmettait son intention de démissionner à titre de chef du Service clinique d'hématologie le 28 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du chef du Département de médecine de laboratoire, D^r François Rousseau, le D^r Olivier Larochelle occupait les fonctions de chef de service par intérim jusqu'à ce jour;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef du Département de médecine de laboratoire afin d'officialiser la nomination du D^r Larochelle à titre de chef du service;

CONSIDÉRANT les avis favorables reçus suivant la consultation effectuée auprès des membres du service par la directrice des services professionnels, D^{re} Maryse Turcotte;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de nommer le D^r Olivier Larochelle (11682) à titre de chef du Service clinique d'hématologie, et ce, pour un mandat de quatre ans.

Adoptée à l'unanimité

4.14. Plan de délégation des signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-12
concernant
LA MISE À JOUR DU PLAN DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DES DEMANDES DE PAIEMENT À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les nouvelles obligations des établissements en regard des rôles et responsabilités pour le paiement des professionnels de la santé exerçant dans leurs installations, et ce, tel qu'indiqué dans l'*Infolettre* émise par la Régie de l'assurance maladie du Québec le 29 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration CHU de Québec-Université Laval a adopté son plan de délégation de signature des demandes de paiement le 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la nomination et la fin de mandat de certains chefs de départements et de services;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le plan de délégation en fonction de ces modifications;

CONSIDÉRANT que le plan de délégation de signature doit être approuvé par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. D'ajouter les personnes suivantes au plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec :
 - D^r Jean-Pierre Gagné, chef du Service de chirurgie générale
 - D^r Olivier Larochelle, chef du Service clinique d'hématologie
2. De retirer les noms des personnes suivantes du plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec :
 - D^r Robert Delage, chef du Service clinique d'hématologie
 - D^r Roger-C. Grégoire, chef du Service de chirurgie générale
3. De mandater le président-directeur général pour transmettre ces informations à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.15. Nomination de la vice-présidente du comité d'éthique de la recherche

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-13
concernant
LA NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT
DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

CONSIDÉRANT que l'article 6.3 du *Règlement de régie interne et de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche du CHU de Québec-Université Laval* (Règlement) prévoit que le conseil d'administration nomme les membres du comité d'éthique de la recherche du CHU de Québec-Université Laval, sur recommandation du président;

CONSIDÉRANT que l'article 6.5 du Règlement prévoit que les vice-présidents sont nommés par le conseil d'administration, sur recommandation du président, parmi les membres du comité d'éthique de la recherche en nombre suffisant pour assurer le bon fonctionnement du comité;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de vice-président du comité d'éthique de la recherche, faisant suite au non-renouvellement du mandat de M. Raymond J. Leblanc, le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la présidente du comité d'éthique de la recherche, formulée dans une lettre adressée au président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, le 17 mai 2019, quant à la nomination d'un vice-président du comité d'éthique de la recherche;

CONSIDÉRANT que M^{me} Ana Marin est membre du comité d'éthique de la recherche, à titre d'experte scientifique, biomédicale et éthique, et que son mandat a été renouvelé jusqu'au 4 février 2022;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de nommer M^{me} Ana Marin comme vice-présidente du comité d'éthique de la recherche du CHU de Québec-Université Laval rétroactivement au 21 mai 2019, et ce, pour une période de 5 mois, soit jusqu'au 21 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.16. Démission et nominations de représentants au conseil d'administration de la corporation « Les Jardins Jean-Bosco inc. »

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-14
concernant
LA DÉMISSION ET LA NOMINATION DES REPRÉSENTANTS
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CORPORATION « LES JARDINS JEAN-BOSCO INC. »

CONSIDÉRANT que la Corporation « Les Jardins Jean-Bosco inc. » est une corporation légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-28);

CONSIDÉRANT que la Corporation a été constituée afin de construire, gérer, administrer et maintenir, posséder et fournir un ou des immeubles à logements aux personnes âgées ou retraitées ne recevant que de modestes revenus, le tout ne constituant pas un établissement au sein de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S.-4.2);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du décret 446-86 adopté par le Gouvernement du Québec le 9 avril 1986, le Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL) était autorisé à céder par bail emphytéotique à la Corporation « Les Jardins Jean-Bosco inc. » un immeuble désigné par le projet d'acte déposé aux archives du ministère de la Santé et des Services sociaux, sous le numéro 86-02 et dont copie est annexée à la recommandation de ce décret, aux conditions stipulées audit acte;

CONSIDÉRANT que la Corporation s'est obligée à se conformer à toutes et chacune des clauses et conditions mentionnées à un bail emphytéotique signé au CHUL pour une période de 30 ans à compter du 10 juin 1986;

CONSIDÉRANT que malgré la rétrocession de l'immeuble à la faveur du CHU de Québec-Université Laval, à compter du 10 juin 2017, ce dernier désire que la Corporation « Les Jardins Jean-Bosco inc. » continue d'agir, jusqu'à avis contraire, comme administrateur de l'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement général se rapportant à la réglementation des affaires de la Corporation « Les Jardins Jean-Bosco inc. », le CHU de Québec-Université Laval doit désigner un maximum de six représentants pour siéger au conseil de la Corporation;

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Denis Lavoie a été renouvelé, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que M. Denis Lavoie a informé le président du conseil d'administration de sa démission à compter du 28 juin 2019;

CONSIDÉRANT que les représentants actuels sont :

- M^{me} Lucie Bilodeau, du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020
- M. Martin Bolduc, du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020
- M. Jean-Marc Lavergne, du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2019
- M^{me} Jacqueline Pelletier, du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler les postes laissés vacants au sein du conseil d'administration de la Corporation « Les Jardins Jean-Bosco inc. »;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'accepter la démission de M. Denis Lavoie, à titre de représentant du CHU de Québec-Université Laval au conseil d'administration de la Corporation « Les Jardins Jean-Bosco inc. », à compter du 28 juin 2019;

- De nommer M^{me} Natalie Cauchon, chargée de projet pour les niveaux de soins alternatifs et candidate au programme de relève des cadres pour la Direction des services multidisciplinaires, et M. Patrick Gaudreau-Wong, coordonnateur au Service de réalisation immobilière, à titre de représentants du CHU de Québec-Université Laval au conseil d'administration de la Corporation « Les Jardins Jean-Bosco inc. », pour une durée de deux ans, à savoir du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

4.17. Désignation du responsable en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-15

concernant

**LA DÉSIGNATION DU RESPONSABLE EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS
AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou de son conseil d'administration, selon le cas, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou en partie de ces fonctions;

CONSIDÉRANT que la résolution CA 2015-03-25 désignait M. Daniel La Roche, directeur de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pour le CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transférer cette responsabilité sous la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT que cette nomination doit être faite par le présent conseil d'administration et transmise à la Commission d'accès à l'information;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De mandater M^e François Côté, adjoint au directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques – Affaires juridiques, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pour le CHU de Québec-Université Laval;
- De mandater le président-directeur général pour transmettre cette nomination à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.18. Affectation d'origine interne au solde de fonds

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-16
concernant
L'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE AU SOLDE DE FONDS

CONSIDÉRANT la directive du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le traitement du solde des projets terminés à l'annexe H des principes directeurs du *Manuel de gestion financière du RSSS*;

CONSIDÉRANT que les soldes des projets terminés en 2018-2019, s'élèvent à 1 281 786 \$;

CONSIDÉRANT l'utilisation en 2018-2019 d'une partie de ce solde de fonds au montant de 311 392 \$, pour les fins d'activités de recherche;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de désigner, à titre d'affectation nette d'origine interne, un montant additionnel de 970 394 \$, pour utilisation future aux fins d'activités reliées à la recherche.

Adoptée à l'unanimité

4.19. Désignation des représentants autorisés – Revenu Québec

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-17
concernant
L'ACCÈS À **MON DOSSIER – ENTREPRISE** et **Clic SÉCUR - ENTREPRISE**

CONSIDÉRANT le CHU de Québec-Université Laval avec le numéro NEQ 8868374552;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU QUE :

TREMBLAY, Julie
Coordonnatrice – Gestion des opérations comptables et gestion des immobilisations
NAS – XXX XXX 225

Julie Tremblay soit autorisée à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu-Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à **Mon dossier-Entreprise** pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à **Clic SÉQUR-Entreprise**;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de **Mon dossier-Entreprise**, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de **Mon dossier-Entreprise** pour les entreprises, qui sont disponibles sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

J'accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à **Mon dossier-Entreprise** pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Signature de l'administrateur	Nom de l'administrateur en lettres moulées	Lieu	Date
----------------------------------	---	------	------

Considérant que tous les administrateurs de la société CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 17 juin 2019. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux et en fait partie intégrante.

Signature du secrétaire du conseil d'administration	Nom du secrétaire du conseil d'administration en lettres moulées	Lieu	Date
--	---	------	------

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-18

concernant

L'ACCÈS À **MON DOSSIER – ENTREPRISE** et **Clic SÉQUR - ENTREPRISE**

CONSIDÉRANT le CHU de Québec-Université Laval avec le numéro NEQ 8868374552;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU QUE :

BERNIER, Pier-Alexandre
Chef de service de la comptabilité
NAS – XXX XXX 192

Pier-Alexandre Bernier soit autorisé à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu-Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à **Mon dossier-Entreprise** pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à **Clic SÉQUR-Entreprise**;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de **Mon dossier-Entreprise**, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de **Mon dossier-Entreprise** pour les entreprises, qui sont disponibles sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

J'accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à **Mon dossier-Entreprise** pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Signature de l'administrateur	Nom de l'administrateur en lettres moulées	Lieu	Date
-------------------------------	--	------	------

Considérant que tous les administrateurs de la société CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 17 juin 2019. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux et en fait partie intégrante.

Signature du secrétaire du conseil d'administration	Nom du secrétaire du conseil d'administration en lettres moulées	Lieu	Date
---	--	------	------

Adoptée à l'unanimité

4.20. Désignation du répondant principal pour la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-19
concernant
LA DÉSIGNATION DU RÉPONDANT PRINCIPAL – CNESST (GUICHET SST)

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un nouveau répondant principal dans le dossier CNESST pour le CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'autoriser le président-directeur général à effectuer une demande de changement de répondant;
- De désigner à titre de nouveau répondant principal, M. Pier-Alexandre Bernier, chef de Service de la comptabilité;
- De désigner à titre de répondant de relève, M. Marc-André Gélinas, adjoint au directeur – Service santé sécurité et qualité de vie au travail;
- Que cette résolution annule et remplace toutes résolutions antérieures traitant de ce sujet.

Adoptée à l'unanimité

4.11. Démissions de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

M^{me} Sylvie Lemieux se dit préoccupée par la démission de deux médecins œuvrant en soins palliatifs, sachant que la surcharge de travail dans ce service est bien présente et que ces postes sont difficiles à remplacer. La présidente du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens la rassure à l'effet que plusieurs médecins ont été nommés avec des privilèges en soins palliatifs, lors de la séance du conseil d'administration du 6 mai dernier. De plus, le recrutement dans cette spécialité se fait de façon intensive. Par ailleurs, la directrice des services professionnels précise qu'il s'agit d'un roulement naturel des effectifs et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

M^{me} Suzanne Petit s'informe si l'objectif du fonctionnement à plein régime de la clinique externe de soins palliatifs de L'Hôtel-Dieu de Québec dès le mois de septembre 2019 est toujours maintenu, et ce, malgré les démissions des médecins œuvrant dans cette spécialité. La directrice des services professionnels lui confirme que cet objectif est maintenu.

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2019-06-20.1 à CA 2019-06-20.10 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Service	Statut	Date de démission
CA 2019-06-20.1				
D ^r Jean-François Bellemare	06083	Service des soins intensifs adultes	Actif	2019-09-03
CA 2019-06-20.2				
D ^r Guy Bellemare	78250	Service de gynécologie-oncologique L'HDQ	Actif	2019-12-18
		Service de gynécologie HSFA		
CA 2019-06-20.3				
D ^{re} Marie Boutin	01009	Service de soins palliatifs	Associé	2019-06-18
CA 2019-06-20.4				
D ^{re} Marie-Maud Couture	07478	Service d'urgence de HSFA	Actif	2019-06-30
CA 2019-06-20.5				
D ^r Jacob Jean-Tissot	18487	Service de soins palliatifs	Actif	2019-07-01
CA 2019-06-20.6				
D ^r André Lachance	79222	Service d'urgence de HSS	Actif	2019-07-24
CA 2019-06-20.7				
D ^r Arnaud Marien	17668	Service d'urologie	Actif	2019-07-04
CA 2019-06-20.8				
D ^r Alain Martel	77304	Service de microbiologie- infectiologie	Actif	2019-11-11
		Service clinique de microbiologie médicale		
CA 2019-06-20.9				
M ^{me} Caroline Nacheff	207355	Département de pharmacie	Actif	2019-03-09
CA 2019-06-20.10				
D ^{re} Frédérique Roy	16121	Service de médecine générale	Actif	2019-07-02

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

6. RAPPORTS ANNUELS 2018-2019

6.1. Rapport annuel du comité de gestion des risques

La présidente du comité de gestion des risques, M^{me} Geneviève Larouche, et le directeur de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles, M. Daniel La Roche, présentent les grandes lignes du rapport annuel 2018-2019.

Globalement, la présidente se dit satisfaite du travail effectué par le comité. Parmi les faits saillants de la dernière année, elle note une tendance à la diminution de la fréquence des incidents et une stabilité dans le niveau de gravité. Au niveau des erreurs médicamenteuses, une diminution de la fréquence et une diminution de la gravité sont observées. Enfin, la fréquence des chutes est demeurée stable par rapport à l'an dernier, mais il y a une augmentation de la gravité de celles-ci. Elle présente par la suite certaines activités réalisées tout au long de l'année, en lien avec la gestion des risques.

Pour l'année 2019-2020, les travaux du comité seront principalement dirigés dans le but de réduire la fréquence et la gravité des incidents et accidents, des erreurs liées aux médicaments et des chutes. Également, certaines politiques et procédures seront adoptées et mises en application, notamment concernant la transmission de l'information aux points de transition, la gestion des avis-alertes-rappels, les recours collectifs et le rappel de patients puis le bilan comparatif des médicaments. Finalement, la préparation des visites d'Agrément Canada pour les phases 1, 2 et 3 du cycle 2018-2023 fera partie des sujets qui occuperont les membres du comité.

Le D^r François Lauzier souhaite connaître l'état d'avancement du dossier pour le choix du mode de transfert des patients en situation critique, en suivi d'une recommandation émise par le bureau du coroner. La directrice des soins infirmiers, M^{me} Brigitte Martel, l'informe que depuis quelques années, un algorithme d'évaluation est en place et qu'un suivi rigoureux est réalisé.

Le D^r Julien Poitras rappelle la difficulté d'enseigner la gestion des risques, d'où l'importance des formations destinées aux résidents en médecine de l'Université Laval. Enfin, à la question de M. Louis-Denis Fortin en lien avec un accident lié à un problème d'équipement, un suivi sera assuré par le comité de vigilance et de la qualité.

Sur recommandation du comité des services aux clientèles, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-21
concernant
LE RAPPORT ANNUEL 2018-2019
DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le comité de gestion des risques doit transmettre au conseil d'administration un rapport annuel d'activités;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2018-2019 du comité de gestion des risques présente les activités du comité, du module qualité, sécurité et gestion des risques, et des partenaires en matière de gestion des risques;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gestion des risques, le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction, le 30 mai 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des services aux clientèles du conseil d'administration, le 3 juin 2019;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel 2018-2019 du comité de gestion des risques.

Adoptée à l'unanimité

6.2. Rapport annuel du comité d'éthique de la recherche

La présidente du comité d'éthique de la recherche, M^e Édith Deleury, et le directeur de la qualité, de l'éthique, de l'évaluation et des affaires institutionnelles, M. Daniel La Roche, présentent les grandes lignes du rapport annuel du comité d'éthique de la recherche qui est produit en respect des modalités prévues à l'article 21 du *Code civil du Québec* et à l'article 14 du *Règlement de régie interne et de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche du CHU de Québec-Université Laval*, qui prévoient qu'un rapport d'activités doit être produit annuellement.

En résumé, au cours de l'année 2018-2019, le comité d'éthique de la recherche s'est réuni à 45 reprises. Lors de ces rencontres, 190 nouveaux projets ont été analysés, dont 11 relèvent de l'article 21 du *Code civil du Québec* (personnes majeures inaptes ou personnes mineures) et 95 ont été étudiés en accéléré. Aussi, tout au long de l'année, il y a eu 97 demandes d'avis déposées. Elle souligne également l'implication du comité d'éthique de la recherche comme partenaire dans l'initiative Catalis pour la recherche clinique précoce, de même que l'organisation de la journée thématique du CÉRUL ayant pour thème : *L'interface entre la recherche, la création, l'évaluation, la formation, l'innovation, le partenariat, ainsi que les enjeux éthiques qu'ils soulèvent*. Enfin, le comité a procédé à la rédaction de son règlement de régie interne.

Pour la prochaine année, les principaux enjeux seront notamment d'assurer un plan de transition pour la présidence du comité d'éthique de la recherche, son mandat se terminant le 31 mars 2019.

Après avoir obtenu des réponses à leurs questions, les membres prennent acte du rapport annuel 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche et adoptent la résolution suivante à cet effet.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-22

concernant

LE RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT qu'en respect des modalités prévues à l'article 14 du *Règlement de régie interne et de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche (CER) du CHU de Québec-Université Laval*, le comité doit faire un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le CER doit également fournir un rapport annuel de ses activités à l'Université Laval ainsi qu'au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (ministre), selon un canevas prédéterminé;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une des conditions d'exercice des CER désignés par le ministre, en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec*. Cette désignation conférant au CER la compétence pour évaluer les projets de recherche qui impliquent la participation de personnes mineures ou majeures inaptes;

CONSIDÉRANT que pour des raisons d'efficience et d'efficacité, le rapport qui est soumis servira à la fois pour rendre compte au ministre, à l'Université et au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les instances suivantes ont été consultées et se sont dites satisfaites;

- Le comité d'éthique de la recherche;
- Le comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil d'administration de prendre acte du présent rapport du CER du CHU de Québec-Université Laval, et ce, tel que présenté;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de :

1. De prendre acte du rapport annuel 2018-2019 du comité d'éthique de la recherche du CHU de Québec-Université Laval;
2. De mandater le président-directeur général pour qu'il s'assure que celui-ci soit transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux et à l'Université Laval.

Adoptée à l'unanimité

6.3. Rapport annuel du conseil multidisciplinaire

En l'absence de la présidente du conseil multidisciplinaire (CM), M^{mes} Anne Pomerleau, vice-présidente, et Stéphanie Pouliot, trésorière, présentent les faits saillants de l'année 2018-2019. Le conseil multidisciplinaire a maintenu la publication du *CECM en bref* qui présente les principales activités et décisions de l'exécutif, dans le but de tenir les membres informés. Un sondage de satisfaction a également été préparé et diffusé auprès des membres. Elles font également état des objectifs annuels, des formations offertes ainsi que des divers avis et recommandations formulés au cours de la dernière année.

Elles présentent par la suite les principaux enjeux de même que les objectifs de l'année 2019-2020, notamment d'assurer une vigie des activités en lien avec Agrément Canada et le Bureau de normalisation du Québec, d'établir des indicateurs permettant d'évaluer l'impact du support aux comités de pairs puis d'analyser les résultats du sondage de satisfaction et d'émettre des recommandations.

M. Louis-Denis Fortin félicite la vice-présidente et la trésorière pour la qualité du rapport et demande à ce que les résultats du sondage de satisfaction puissent faire l'objet d'une présentation au comité des ressources humaines et des communications.

Le président se joint aux membres du conseil d'administration pour féliciter les membres de l'exécutif du CM pour cette présentation et leur souhaite le meilleur des succès pour l'année 2019-2020.

6.4. Rapport annuel du conseil des infirmières et infirmiers

La présidente du conseil des infirmières et infirmiers (CII), M^{me} Maude Trépanier, présente les grandes lignes du rapport annuel 2018-2019.

Elle fait savoir que le CII regroupe 3 624 infirmières et infirmiers. Au cours de la dernière année, le CII a été grandement impliqué dans les travaux du comité stratégique de la planification de la main-d'œuvre et dans la campagne « En mode solutions ». De plus, il a participé au processus d'adoption des ordonnances collectives et a été impliqué dans divers comités tactiques, tant dans l'établissement qu'au niveau régional et provincial. Également, en lien avec le mandat qui lui est confié, le comité exécutif du CII a formulé plusieurs avis et recommandations sur différents sujets ayant trait à l'amélioration et à la qualité des soins infirmiers.

Elle présente par la suite les principaux enjeux du CII et les objectifs de l'année 2019-2020, à savoir la consolidation de la réorganisation interne de son fonctionnement et l'identification de quelques initiatives ou projets d'appréciation de la qualité des soins infirmiers, le maintien d'une participation active dans les démarches en lien avec la planification de la main-d'œuvre et l'accroissement de sa visibilité.

Le président du conseil d'administration félicite les membres du comité exécutif pour leur implication et leur offre ses meilleurs vœux de succès pour la prochaine année.

6.5. Rapport annuel du comité des usagers

La présidente du comité des usagers, M^{me} Marielle Philibert, présente les grandes lignes du rapport annuel 2018-2019.

Au cours de la dernière année, en plus de remplir le mandat qui lui a été confié, le comité des usagers, composé de 12 bénévoles, a notamment procédé à l'élaboration et à la mise en place de son plan d'action 2018-2021 en lien avec son mandat, ses fonctions et ses évaluations. Également, des activités d'information auprès des usagers ont été réalisées, de même que la présentation de conférences grand public. Enfin, les membres du comité ont été consultés pour donner leur avis sur des projets de politiques, procédures et règlements, et ils se sont impliqués dans plusieurs comités ou projets pour l'amélioration de l'expérience patient, puis ont appuyé le développement de projets d'amélioration de la qualité, en collaboration avec les unités de soins.

Pour la prochaine année, les membres du comité souhaitent notamment maintenir le service d'accompagnement et d'assistance auprès des usagers puis la présentation de conférences et de journées d'information. Également, le comité des usagers souhaite procéder à une réévaluation de la satisfaction de la clientèle dans certains secteurs des consultations externes. Il assurera également le suivi des chantiers d'accès et des transferts vers le nouveau complexe hospitalier et souhaite contribuer à développer davantage l'approche de partenariat entre les équipes de soins, les usagers et les proches.

M. Louis-Denis Fortin tient à féliciter la présidente du comité des usagers et l'équipe de bénévoles pour leur grande implication.

6.6. Rapport annuel de l'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé

Le directeur de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles, M. Daniel La Roche, accompagné de l'adjointe au directeur – module évaluation, expérience patient et éthique, M^{me} Isabelle Jacques, présentent le rapport annuel de l'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (UETMIS) pour l'année 2018-2019.

Tout d'abord, M^{me} Jacques rappelle le mandat de l'UETMIS qui est de soutenir et de conseiller les décideurs dans la prise de décisions relatives à la meilleure allocation de ressources visant l'implantation d'une technologie, d'un mode d'intervention en santé ou de la révision d'une pratique existante. Elle précise par la suite que l'équipe, composée de 5 agents de recherche, et de 2 médecins, a fait quatorze publications au cours de l'année, dont les sujets portaient principalement sur le nouveau complexe hospitalier puis la prévention et le contrôle des infections. L'UETMIS a également soutenu les travaux du comité d'amélioration de la pertinence clinique et du comité d'introduction des pratiques innovantes, puis participé à la relance de la table en évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé et services sociaux (ETMISSS) du Réseau universitaire intégré en santé (RUIS) de l'Université Laval.

Pour la prochaine année, l'UETMIS souhaite inclure davantage la voix des patients dans ses évaluations, puis intensifier ses interfaces avec l'éthique, déterminer les processus de transfert de connaissances à même ses évaluations, puis poursuivre et intensifier ses collaborations avec les autres établissements.

Le président-directeur général souligne l'excellent travail réalisé par l'équipe de l'UETMIS au cours de la dernière année et la félicite pour l'initiative d'inclure le transfert des connaissances dans ses évaluations.

6.7. Rapport annuel sur l'application de la politique portant sur les soins de fin de vie

La directrice des services professionnels, D^{re} Maryse Turcotte, présente le rapport sur l'application de la *Politique portant sur les soins de vie* pour l'année 2018-2019. Tout d'abord, elle rappelle que depuis le 1^{er} novembre 2018, de nouvelles exigences fédérales encadrent le processus d'aide médicale à mourir. Ensuite, elle présente le volume d'activités de la dernière année et précise notamment que, entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019, 162 demandes d'aide médicale ont été formulées et 115 demandes ont été administrées. Elle présente par la suite les motifs pour lesquels les 47 autres demandes n'ont pas été administrées.

7. AFFAIRES PROFESSIONNELLES

7.1. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée

La directrice des services professionnels, D^{re} Maryse Turcotte, présente le projet de règlement.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-23

concernant

LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE

CONSIDÉRANT que le Département de médecine spécialisée doit se doter d'un nouveau règlement de régie interne s'appliquant à toutes les installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée* a été adopté par le Département de médecine spécialisée, lors de son assemblée générale annuelle tenue le 16 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une validation par le Service des affaires juridiques et la responsable du recueil des politiques, procédures et règlements;

CONSIDÉRANT que la directrice des services professionnels a donné son autorisation face à ce règlement;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. D'approuver le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée*.
2. D'abroger les deux règlements suivants :
 - Règlement du Département de médecine du Centre hospitalier universitaire de Québec – 20-2100(MÉD);
 - Règlement du Département de médecine du Centre hospitalier *affilié* universitaire de Québec.

Adoptée à l'unanimité

7.2. Règlement sur le recrutement des médecins spécialistes et des dentistes

La présidente du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, D^{re} Valérie Gaudreault, présente le projet de règlement, qui permettra d'assurer la transparence du processus de recrutement.

Sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-24

concernant

**LE RÈGLEMENT DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL
SUR LE RECRUTEMENT DES MÉDECINS SPÉCIALISTES ET DES DENTISTES**

CONSIDÉRANT l'importance de disposer d'un processus de recrutement des médecins spécialistes et des dentistes harmonisé à travers les différents départements et services cliniques;

CONSIDÉRANT que ce processus doit mener au recrutement des meilleurs candidats pour répondre aux besoins de l'établissement et des facultés concernées;

CONSIDÉRANT que les chefs des départements et des services cliniques ont été consultés à de multiples reprises et que leurs commentaires ont été considérés;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU de Québec-Université Laval a approuvé le présent règlement et en recommande l'adoption par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que la Direction des services professionnels recommande au conseil d'administration d'adopter ce règlement;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'ADOPTER le *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur le recrutement des médecins spécialistes et des dentistes*.

Adoptée à l'unanimité

7.3. Règlement sur la gestion des effectifs médicaux en soins intensifs adultes

La directrice des services professionnels, D^{re} Maryse Turcotte, présente le projet de règlement. Elle précise que l'adoption de celui-ci est requise étant donné que l'ensemble des médecins qui font partie du Service de soins intensifs adultes exercent dans plus d'une spécialité.

Après avoir obtenu des réponses à leurs questionnements à leur satisfaction, et sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, le projet de résolution suivant est adopté.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-25

concernant

**LE RÈGLEMENT DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL
SUR LA GESTION DES EFFECTIFS MÉDICAUX EN SOINS INTENSIFS ADULTES**

CONSIDÉRANT la nature essentielle des soins intensifs adultes dans la réalisation de la mission tertiaire du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de plan d'effectifs médicaux en soins intensifs adultes et que la couverture médicale des unités de soins intensifs adultes est une responsabilité partagée entre l'établissement et l'ensemble des départements et services cliniques;

CONSIDÉRANT que les chefs des départements et des services cliniques principalement concernés ont été rencontrés afin de leur présenter les principes à la base de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU de Québec-Université Laval a approuvé le présent règlement et en recommande l'adoption par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que la Direction des services professionnels recommande au conseil d'administration d'adopter ce règlement;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'ADOPTER le *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur la gestion des effectifs médicaux en soins intensifs adultes*.

Adoptée à l'unanimité

8. AFFAIRES FINANCIÈRES

8.1. Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020

Le directeur de la performance clinique et organisationnelle, M. Sébastien Blais, et le directeur adjoint des ressources financières, M. Yves Fortin, présentent le dossier. M. Blais précise que la version finale de l'entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 n'est pas encore disponible. Toutefois, étant donné qu'elle doit être signée au plus tard le 30 juin 2019, il est requis que le président-directeur général ait les autorisations nécessaires pour le faire.

Sur recommandation du comité de vérification et après avoir obtenu des réponses à leurs questions de façon satisfaisante, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-26
concernant
L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2019-2020
ENTRE LE CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL ET
LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 55 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* (LMRSSS), un établissement public de santé et de services sociaux visé par celle-ci doit conclure annuellement avec le ministre, une entente de gestion et d'imputabilité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), le conseil d'administration d'un établissement public de santé et de services sociaux doit approuver l'entente de gestion et d'imputabilité;

CONSIDÉRANT les échanges tenus au cours des derniers mois avec le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant, notamment, les engagements à atteindre au regard des indicateurs 2019-2020 du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'autoriser le président-directeur général à signer l'entente au nom du CHU de Québec-Université Laval;
- De transmettre l'entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 dûment signée au ministre de la Santé et des Services sociaux dans les délais requis.

Adoptée à l'unanimité

8.2. Auditeurs indépendants pour l'année 2019-2020

Le directeur adjoint des ressources financières, M. Yves Fortin, présente le projet de résolution.

Sur recommandation du comité de vérification, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-27

concernant

LA NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR 2019-2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 290 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit nommer un auditeur indépendant pour l'exercice financier en cours, et ce, avant le 30 septembre de chaque exercice financier;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public effectué le 15 juin 2017, les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton ont été retenus à titre d'auditeur indépendant pour un mandat de quatre ans, débutant en 2017-2018, et se terminant en 2020-2021, et ce, renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT les honoraires (avant taxes), soit 91 000 \$ pour l'exercice 2019-2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De retenir les services professionnels de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice 2019-2020.
- D'autoriser le président-directeur général et le directeur des ressources financières à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité

9. AFFAIRES DE LA RECHERCHE

9.1. Octroi du ministère de l'Économie et de l'Innovation – Amélioration des processus opérationnels en recherche clinique

Le directeur du Centre de recherche, D^r Serge Rivest, présente le dossier, qui fait suite à un mandat obtenu de la part de la Table régionale des directeurs des centres de recherche.

Sur recommandation du comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation, le projet de résolution suivant est adopté.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-28

concernant

LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (MEI) :
« PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION
VOLET 2 MESURE A » – FINANCEMENT DES ACTIVITÉS VISANT À SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS
DANS L'AUGMENTATION DE LEUR CAPACITÉ EN RECHERCHE
ET PLUS PRÉCISÉMENT SUR LA PHASE DE DÉMARRAGE DES PROJETS

CONSIDÉRANT la volonté du Gouvernement d'améliorer les processus opérationnels en recherche clinique au sein des établissements québécois et que la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027 prévoit un appui pour les projets proposés en ce sens par la Table nationale des directeurs de recherche du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que le « *Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation Volet 2, Mesure A* » (ci-après identifié PROGRAMME) – *Financement des activités visant à soutenir les établissements dans l'augmentation de leur capacité en recherche et plus précisément sur la phase de démarrage des projets* (ci-après identifié PROJET) permet d'appuyer la réalisation de projets pilotes de recherche et d'innovation visant l'amélioration des processus opérationnels en recherche clinique;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de sa mission à l'égard de l'innovation et de la technologie, le ministre de l'Économie et de l'Innovation a versé au CHU de Québec-Université Laval, par l'intermédiaire du PROGRAMME, une subvention d'un montant maximal de 450 000 \$, pour la période 2019-2021, pour soutenir le PROJET déposé dans le cadre des travaux de la Table nationale des directeurs de recherche et dont le CHU de Québec-Université Laval est le porteur;

CONSIDÉRANT les objectifs spécifiques (volets) énoncés à l'Annexe A :

1. *Dresser un portrait de la situation actuelle : identifier les meilleures pratiques en matière d'accès aux infrastructures et services des établissements;*
2. *Coordonner les travaux avec le(s) responsable(s) des infrastructures cliniques afin de réduire les délais et les coûts et mettre en place une mécanique (ex : outil, formation) pouvant accélérer et faciliter l'évaluation des ententes départementales par les évaluateurs de convenance;*
3. *Émettre des recommandations visant l'optimisation de la cohabitation entre les services cliniques et la recherche.*

CONSIDÉRANT que ces objectifs font partie intégrante des objectifs stratégiques et des pistes d'action du *Plan stratégique de la recherche clinique du CHU de Québec-Université Laval 2017-2021;*

CONSIDÉRANT que le fait d'assurer des ressources technologiques en soutien à la communauté de recherche fait partie des principaux enjeux et défis à relever du *Plan stratégique de la recherche du CHU de Québec-Université Laval 2019-2024*;

CONSIDÉRANT que les instances suivantes ont été consultées et appuient le PROJET :

- La Direction du centre de recherche;
- La Direction générale.

CONSIDÉRANT que la « *Convention de subvention 2018-2021 Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation Volet 2 mesure A : Projets de recherche et d'innovation* (réf. : 18-21-PSOva-45631), ci-après désignée la « CONVENTION » a été signée, en mars et en avril 2019, par les parties concernées, à savoir : le directeur général, Secteur de la science et de l'innovation du MEI; le président-directeur général du CHU de Québec-Université Laval; et le directeur du Centre de recherche du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le MEI requiert une résolution du conseil d'administration de l'établissement appuyant le PROJET;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. D'autoriser le directeur du Centre de recherche à confirmer au MEI l'adhésion du CHU de Québec-Université Laval au PROJET et de permettre la réalisation des activités énoncées dans la CONVENTION, auxquelles s'ajouteront de nouvelles tâches, afin de permettre à l'établissement d'améliorer la phase de démarrage et les procédures liées à la convenance des projets de recherche clinique;
2. D'autoriser le directeur du Centre de recherche à agir à titre de répondant relativement à cette CONVENTION;
3. D'autoriser le directeur du Centre de recherche à convenir de toute modification relative à la présente résolution en vue de satisfaire les exigences des instances concernées qui n'en touchent pas la substance, et généralement à faire le nécessaire, dont la signature de tout document qu'il jugera utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9.2. Demande de subvention du ministère de l'Économie et de l'Innovation – Salles blanches et Biosphérix

Le directeur du Centre de recherche, D^r Serge Rivest, présente le dossier.

Sur recommandation du comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation, le projet de résolution suivant est adopté.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-29

concernant

LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION VOLET 4 : SOUTIEN AU FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION (PSOV4) DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (MEI) POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR MÉDECINE RÉGÉNÉRATRICE POUR L'INSTALLATION DU BIOSPHÉRIX

CONSIDÉRANT la mise en place par le MEI du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation (PSO), afin de consolider le système d'innovation québécois et ses composantes, d'augmenter la compétitivité des entreprises et de la société par l'innovation, et de favoriser l'utilisation optimale ou concertée des résultats de la recherche;

CONSIDÉRANT l'objectif principal du PSO d'assurer le développement et la consolidation de masses critiques dans des créneaux de recherche et d'innovation à fort potentiel, notamment dans le domaine de la santé;

CONSIDÉRANT que le projet de recherche en lien avec cette demande de financement consiste en essais cliniques de phase 3 pour le traitement des déficiences en cellules souches limbiques par la culture d'épithélium cornéens autologues (ci-après identifiée CECA), et en la production d'autres tissus reconstruits par culture cellulaire et génie tissulaire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir et d'installer l'infrastructure BPF (salles blanches observant les Bonnes Pratiques de Fabrication), de même qu'un système Biosphérix, tous deux indispensables au transfert et à l'application des découvertes fondamentales en milieu clinique, incluant la production des CECA et d'autres tissus développés à partir de cellules humaines cultivées en laboratoire et destinés à la greffe (cutané, cardiovasculaire, orthopédique, oculaire, urologique, adipeux, neurologique);

CONSIDÉRANT que le déploiement de l'infrastructure BPF et du système innovant de culture cellulaire à atmosphères contrôlées *in vivo* *Biosphérix* nécessite le réaménagement, la mise aux normes et la rénovation du secteur de médecine régénératrice, situé au Centre multidisciplinaire de développement du génie tissulaire/Laboratoire de recherche en organogénèse expérimentale de l'Université Laval (CMDGT/LOEX), sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus;

CONSIDÉRANT l'approbation obtenue de Santé Canada pour effectuer de la recherche clinique de phase 3 de greffe de CECA;

CONSIDÉRANT que le recrutement des patients sera initié après avoir obtenu l'approbation du comité d'éthique de la recherche (CER) du CHU de Québec-Université Laval et du CER de chaque centre hospitalier concerné par le projet;

CONSIDÉRANT que les éléments suivants font partie intégrante de la mission, ainsi que des principaux enjeux et défis à relever du *Plan stratégique de la recherche du CHU de Québec-Université Laval 2019-2024*, à savoir :

- Accroître l'innovation par le développement de nouvelles technologies applicables au système de santé;

- Arrimer l'excellence en recherche avec les autres missions du CHU de Québec-Université Laval;
- Assurer des ressources technologiques en soutien à la communauté de recherche.

CONSIDÉRANT que les instances suivantes ont été consultées et appuient la présente demande de soutien financier :

- La Direction du centre de recherche;
- La Direction générale.

CONSIDÉRANT que le MEI requiert une résolution du conseil d'administration de l'établissement autorisant le dépôt de la demande d'aide financière et approuvant une mise de fonds dans le projet;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. D'autoriser le directeur du Centre de recherche à soumettre au MEI une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation volet 4 (PSOv4) du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le réaménagement du secteur médecine régénératrice, au CMDGT/LOEX, sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, pour l'installation de salles blanches et du système de culture cellulaire Biosphérix;
2. De conclure une entente de financement, afin de garantir au MEI une mise de fonds d'un minimum de 20 % (environ 200 000 \$) du coût total du projet (environ 1 M\$), avec un partenaire extérieur au Gouvernement (à déterminer);
3. D'autoriser le directeur du Centre de recherche à agir à titre de répondant relativement à cette demande;
4. D'autoriser le directeur du Centre de recherche à convenir de toute modification relative à la présente résolution en vue de satisfaire les exigences des instances concernées qui n'en touchent pas la substance, et généralement à faire le nécessaire, dont la signature de tout document qu'il jugera utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10. PROCÉDURE ET RÈGLEMENT

10.1. Procédure d'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance

Le président-directeur général présente la procédure. Il précise qu'une attention particulière a été portée aux normes d'Agrément Canada et aux meilleures pratiques en matière de gouvernance lors de sa rédaction. Par ailleurs, il rassure les membres à l'effet que les résultats des évaluations des comités seront traités en huis clos et qu'ils ne seront pas diffusés à l'équipe de direction.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-30
concernant
LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT
ET DE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit que le conseil d'administration de chaque établissement de santé et de services sociaux doit procéder à l'évaluation de son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que les normes d'excellence sur la gouvernance d'Agrément Canada exigent que le conseil d'administration évalue régulièrement son rendement global et celui de ses membres;

CONSIDÉRANT que les bonnes pratiques en matière de gouvernance recommandent que le conseil d'administration prenne les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il exerce ses rôles et responsabilités de la manière attendue qu'il génère les résultats escomptés;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration souhaite mettre en place un processus permettant d'évaluer annuellement la contribution annuelle des administrateurs, le rendement du président du conseil d'administration de même que la performance du conseil d'administration, de ses comités et l'efficacité du système de gouvernance;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter la *Procédure d'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance*.

Adoptée à l'unanimité

10.2. Règlement des blocs opératoires

La directrice-clientèle chirurgie et périopératoire, M^{me} Marie-Frédérique Fournier, présente les principales modifications apportées au règlement adopté en 2017, qui découlent des travaux de déploiement du plan clinique 2 en chirurgie.

Les administrateurs adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-31
concernant
LE RÈGLEMENT DES BLOCS OPÉRATOIRES DU
CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le *Règlement des blocs opératoires du CHU de Québec-Université Laval* (n° 831-40) a été adopté le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT que la révision du Règlement est un décalant des impacts du déploiement du plan clinique 2 en chirurgie;

CONSIDÉRANT la planification stratégique du comité stratégique du secteur chirurgical ainsi que la recommandation de ses membres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'approuver les modifications apportées au *Règlement des blocs opératoires du CHU de Québec-Université Laval*;
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement;
- D'abroger tout règlement antérieur portant sur le même objet.

Adoptée à l'unanimité

11. CIBLES DU PLAN ANNUEL 2019-2020

Le directeur de la qualité, de l'éthique, de l'évaluation et des affaires institutionnelles, M. Daniel La Roche, présente le dossier. Après avoir apporté quelques modifications au projet de résolution et au document l'accompagnant, les membres adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-32
concernant
LE PLAN D'ACTION ANNUEL
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté le 6 mai 2019 les priorités et objectifs du CHU de Québec-Université Laval pour l'année 2019-2020 à la suite d'une démarche participative importante;

CONSIDÉRANT que le comité de direction, avec la collaboration de nombreux collaborateurs, a réalisé un ensemble d'activités afin de convenir des cibles à fixer pour chacun des objectifs définis par le conseil d'administration de façon à faciliter le suivi de réalisation de ces objectifs;

CONSIDÉRANT que ce travail a mis en lumière des changements à apporter au libellé de certains objectifs;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. De modifier l'objectif 1.1 comme suit :

Libellé du 6 mai 2019	Nouveau libellé proposé
1. Qualité de vie au travail	
1.3. Augmenter de 30 % le taux rétention des personnes employées depuis moins de 3 ans d'ici au 31 mars 2020.	1.1. Augmenter de 30 % le taux rétention des personnes employées depuis moins de 3 ans d'ici au 31 mars 2021 .

2. De modifier l'objectif 2.1 B) comme suit :

Libellé du 6 mai 2019	Nouveau libellé proposé
2. Accès aux soins et services	
2.1. B) Assurer la prise en charge de 90 % des premières demandes de consultations de 28 jours et moins (Priorités A-B-C) dans les délais cliniques prescrits pour les centres de rendez-vous déployés en 2018-2019, d'ici au 31 mars 2020.	2.1. B) Assurer la prise en charge de 85 % des premières demandes de consultations de 28 jours et moins (Priorités A-B-C) dans les délais cliniques prescrits pour les centres de rendez-vous déployés en 2018-2019, d'ici au 31 mars 2020.

3. De modifier l'objectif 2.3 comme suit :

Libellé du 6 mai 2019	Nouveau libellé proposé
2. Accès aux soins et services	
2.3. Adopter de nouvelles stratégies pour les patients exigeant un niveau de soins alternatif (NSA) avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale pour diminuer l'utilisation des lits pour NSA à 8 % à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, à 15 % à l'Hôpital du Saint-Sacrement et à 9 % à l'Hôpital Saint-François d'Assise d'ici au 31 mars 2020.	<ul style="list-style-type: none"> 2.3 Adopter de nouvelles stratégies pour les patients exigeant un niveau de soins alternatif (NSA) avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale pour diminuer l'utilisation des lits pour NSA à 8% à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, à 18% à l'Hôpital du Saint-Sacrement et à 9% à l'Hôpital Saint-François d'Assise d'ici au 31 mars 2020.

4. De modifier l'objectif 2.4 comme suit :

Libellé du 6 mai 2019	Nouveau libellé proposé
2. Accès aux soins et services	
2.4. Réduire de 50 % le nombre de patients sur civière à l'urgence de plus de 24 heures sans demande d'admission dans les urgences de l'Hôpital Saint-François d'Assise, de l'Hôpital du Saint-Sacrement et de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus d'ici au 31 mars 2020.	2.4. Réduire de 25 % le nombre de patients sur civière à l'urgence de plus de 24 heures sans demande d'admission dans les urgences de l'Hôpital Saint-François d'Assise, de l'Hôpital du Saint-Sacrement et de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus d'ici au 31 mars 2020.

5. D'adopter les cibles fixées pour chacun des objectifs telles qu'elles apparaissent dans le document joint à la présente résolution : « Définition des priorités annuelles ».

Adoptée à l'unanimité

12. QUALITÉ/SÉCURITÉ

12.1. Plan de sécurité

Le directeur de la qualité, de l'éthique, de l'évaluation et des affaires institutionnelles, M. Daniel La Roche, présente le plan de sécurité de l'établissement, lequel a fait l'objet d'une importante mise à jour depuis la révision précédente. Il rappelle également que l'adoption d'un tel plan fait partie des pratiques organisationnelles requises d'Agrément Canada.

Sur recommandation du comité de vérification, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-33
concernant
LE PLAN DE SÉCURITÉ
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le plan de sécurité identifie les risques jugés prioritaires par l'établissement et les stratégies à mettre en place pour assurer une gestion efficace des ceux-ci;

CONSIDÉRANT que le plan constitue la preuve écrite que la sécurité des patients est une priorité organisationnelle;

CONSIDÉRANT que depuis son adoption par le conseil d'administration en 2014, le plan de sécurité est remis à jour régulièrement par chacune des directions et que sa révision constitue un exercice dynamique et continu;

CONSIDÉRANT que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de sécurité constituent une pratique organisationnelle requise (POR) d'Agrément Canada;

CONSIDÉRANT que ledit plan a reçu une recommandation favorable du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter le *Plan de sécurité du CHU de Québec-Université Laval*, tel que présenté.
- Que ce plan de sécurité entre en vigueur ce jour.
- D'abroger tout autre plan de sécurité portant sur les mêmes objets ayant été produit ou diffusé antérieurement.

Adoptée à l'unanimité

13. PLAN D'ACTION POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2019-2020

Le directeur de la qualité, de l'éthique, de l'évaluation et des affaires institutionnelles, M. Daniel La Roche, présente le dossier, qui inclut également le bilan des réalisations depuis 2017.

Après avoir obtenu des réponses à leurs questions à leur satisfaction, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-34

concernant

LE PLAN D'ACTION 2019-2020 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université Laval est assujéti aux obligations de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, E-20.1) qui engage l'établissement à produire annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action annuel doit être adopté par le conseil d'administration de l'établissement pour ensuite être déposé à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), et finalement être rendu public sur différentes plateformes;

CONSIDÉRANT que l'OPHQ a pour mission de coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'actions annuels de tous les établissements assujéti à la Loi, conformément à la politique gouvernementale à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, adoptée en 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des services aux clientèles;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter le Plan d'action 2019-2020 à l'égard des personnes handicapées;
- D'autoriser le président-directeur général à transmettre ce plan à la présidence de l'Office des personnes handicapées du Québec;

- De transmettre ce plan au ministère de la Santé et des Services sociaux conformément aux attentes de l'entente de gestion et d'imputabilité.

Adoptée à l'unanimité

14. PLAN STRATÉGIQUE DE COMMUNICATION 2019-2020

Le directeur adjoint des communications, M. Richard Fournier, présente le dossier. Il précise qu'il y a lieu de mettre à jour le plan stratégique de communication adopté en 2017 dans le but de s'adapter aux objectifs annuels de l'établissement.

Après avoir obtenu des réponses à leurs questionnements à leur satisfaction, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-35

concernant

LE PLAN STRATÉGIQUE DE COMMUNICATION 2019-2020

DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté le 25 septembre 2017 un plan intégré de communication organisationnelle en cohérence avec sa planification stratégique et en conformité avec les exigences d'Agrément Canada;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise d'actualiser ce plan pour l'année en cours, en cohérence avec l'élaboration du plan annuel 2019-2020 de l'organisation;

CONSIDÉRANT que le plan stratégique de communication 2019-2020 définit plus précisément l'apport de la fonction communications à la réalisation du plan annuel de l'organisation;

CONSIDÉRANT que le plan proposé est également basé sur un diagnostic de la fonction communications dans son état actuel et qu'il vise une amélioration continue;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le plan stratégique de communication 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

15. DIVERS

Aucun sujet.

16. HUIS CLOS

Les sujets inscrits au présent huis clos ont été traités ce jour, de 16 h 37 à 17 h 30.

retirée, car elle contient des renseignements à caractère confidentiel.

Cette section du procès-verbal a été retirée, car elle contient des renseignements à caractère confidentiel.

Cette section du procès-verbal a été retirée, car elle contient des renseignements à caractère confidentiel.

Cette section du procès-verbal a été retirée, car elle contient des renseignements à caractère confidentiel.

17. PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

La prochaine séance se tiendra le lundi 23 septembre, à compter de 18 h 30, à la salle Sanofi-Aventis de l'Hôpital du Saint-Sacrement, et ce, tel que prévu au calendrier.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2019-06-40
concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 21 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 23 septembre 2019
Résolution numéro CA 2019-09-04

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire